

Bravofly répond aux accusations offensives fausses de Ryanair

Ryanair doit répondre à la Commission Européenne concernant la compatibilité de leurs politiques avec les normes européennes pour la protection des droits des voyageurs et ils ont faussement accusé Bravofly et d'autres sites web comparateurs d'avoir agi de manière illégale. Suite à ces déclarations, Bravofly nie ces faux communiqués.

Le 26 août, 2008 – **Ryanair** a récemment accusé **Bravofly** d'avoir offert et vendu illégalement des vols Ryanair directement sur leur site web. L'accusation se trouve dans la réponse que Ryanair a envoyé à la Commission européenne dans le cadre de l'investigation menée par cette autorité sur la politique de vente de billets d'avion.

Ces accusations font parti du plus récent chapitre de la politique dénigrante que Ryanair a décidé de poursuivre contre Bravofly et les autres sites web qui comparent le prix des billets d'avion.

Bravofly SA, une compagnie suisse propriétaire des sites web volagratis.it, bravofly.com, bravofly.fr, bravofly.es, bravofly.de, bravofly.co.uk, n'agit pas comme un revendeur sur le marché noir – les sites offrent à ses clients un support pour l'achat de billets provenant de plus de 300 compagnies aériennes, ajoutant des frais correspondant de 8 euro par segment pour ses services, ce qui est clairement indiqué séparément du prix du billet. Bravofly offre une série de service d'informations et de support pour les voyageurs, 24 heures par jour, et propose à ses clients une police d'assurance voyage plus complète et plus compétitive que celle offerte par Ryanair. Pour ces raisons, les internautes préfèrent utiliser les services de Bravofly. Même si les consommateurs ont l'option d'utiliser le site de Bravofly pour comparer le prix des vols et ensuite se rendre directement sur la page d'accueil des compagnies aériennes pour réserver leur billets, les gens apprécient les services de Bravofly.

Tous les billets d'avion de Ryanair acquis par les clients de Bravofly sont achetés directement à travers le site web ryanair.com, et pour cette raison, il est difficile de comprendre pourquoi Ryanair a accusé Bravofly d'avoir effectué des activités illégales de revente de vols sur le marché. Malgré leurs menaces, aucune réservation effectuée par les utilisateurs de Bravofly a été annulée, ce qui confirme en effet que Bravofly ne revend pas ces billets. Menacer l'annulation de billets émis est une action illégale de la part de Ryanair et c'est exactement pour cette raison que le commissaire européen du transport, M. Tajani, et les gouvernements italien et espagnol surveillent la compagnie aérienne Ryanair. L'Enac, l'autorité italienne de l'aviation civile, a déclaré : « nous surveillons attentivement cette compagnie quant aux normes publiques concernant la protection des droits des passagers. Nous aimerions spécifier que dès aujourd'hui, toute violation de ces lois sera sanctionnée proportionnellement au degré de la violation. »

Même si un passager a un billet papier ou électronique standard, correctement émis par la compagnie aérienne, il existe des cas définis par des normes et des lois où il est légal pour une compagnie aérienne d'interdire aux passagers de monter à bord de l'avion. La décision éventuelle de Ryanair de refuser l'embarquement de ses passagers en relation aux conditions d'achat du billet d'avion serait complètement illégale et la compagnie ferait face à des frais compensatoires sévères.

Les sites web du Groupe Bravofly continuent à offrir la possibilité de comparer et d'acheter des billets de toutes les compagnies aériennes, incluant Ryanair. L'action légale sollicitée par Bravofly, celle de reconnaître son droit d'inclure les vols de Ryanair sur ses sites web est en cours dans les tribunaux de Lugano et de Dublin ; aucune décision n'a été prise à cet égard. Le Groupe Bravofly et ses avocats sont confiants que les tribunaux européens protégeront les droits des consommateurs, leur garantissant l'opportunité de comparer les prix des billets d'avion, d'acheter les vols les plus convenables et d'éviter le comportement dangereux et monopolistique de quelques compagnies arrogantes qui s'opposent au dynamisme normal de la concurrence économique.

Fabio Cannavale, fondateur de Volagratis/Bravofly déclare: «Nous ne voyons aucun risque pour les utilisateurs de nos sites Volagratis et Bravofly car nous ne nous attendons pas à ce que Ryanair prenne action. Ryanair se trouve présentement en période de difficultés et leur communications ont uniquement comme but d'intimider les sites web comparateurs et encore plus les clients. Nous vérifions tout de même les réservations de nos clients, et pour ceux qui n'auront pas leurs billets d'avion annulés, nous sommes prêts à garantir toute assistance et à protéger les intérêts de nos consommateurs.»

Bravofly est le leader européen des opérateurs en ligne dans le monde des voyages grâce à sa technologie exclusive qui compare les offres de toutes les compagnies aériennes et qui permet aux internautes d'acheter des billets en ligne de la compagnie aérienne choisie. Les sites web suivant font parti du Groupe Bravofly : www.volagratis.it; www.viaggiare.it; www.tablethotels.it; www.bravofly.com; www.bravofly.co.uk; www.bravofly.fr; www.bravofly.de; www.bravofly.es

BUREAU DE PRESSE BRAVOFLY

Contact: Rosangela Leone

Tel. +39 - 02 36311711

Cel. +39 - 329 9753992

E-mail: rosangela.leone@bravofly.com

Skype: tersicore_rosangela